

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°022

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2025 BUDGET PRINCIPAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En fonctionnement, le budget est augmenté de 485.243,70 €, en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	185.243,70 €	485.243,70 €
Opérations d'ordre	300.000,00 €	0,00 €
Total	485.243,70 €	485.243,70 €

En investissement, le budget est augmenté de 773.931,21 €, en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	773.931,21 €	473.931,21 €
Opérations d'ordre	0,00 €	300.000,00 €
Total	773.931,21 €	773.931,21 €

Le détail des opérations par chapitre est transcrit ci-dessous ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

Fonctionnement

Recettes : 485.243,70 €

Impôts et taxes : 198.161,70 €

Revalorisation de la partie de l'attribution de compensation en lien avec le pacte fiscal et financier de l'Agglomération au taux de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2025 (+ 1,7 %) : + 198.161,70 €.

Dotations et participations : 243.282,00 €

Mise à jour de la D.G.F. suite à la notification officielle des attributions pour 2025 : + 152.065 € pour la dotation forfaitaire, + 44.813 € pour la dotation de solidarité urbaine, + 42.154 € pour la dotation nationale de péréquation.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières peut être relevée de 4.250 €.

Autres recettes : 43.800 €

Les participations des collèges et des lycées pour utilisation des équipements sportifs peuvent être augmentées de 44.000 €.
Le mécénat pour les Rencontres Documentaires doit être réduit de 200 €.

Dépenses : 485.243,70 €

Mise à jour des crédits de fonctionnement compte tenu des notifications des participations (SDIS, CFE Espaceo) : - 71.259,04 €.

Révision des budgets des services : - 92.051,72 €

Location d'une balayeuse avec chauffeur : 200.000 €

Expérimentation à partir de la rentrée de septembre de la gestion des bio déchets dans les écoles : 26.800 €.

Subvention exceptionnelle de 50.000 € pour la SASP USC XV suite à leur accession à la PRO D2.

Inscription d'une bourse communale de 17.500 € d'aide aux étudiants en médecine en contrepartie de leur installation (proratisation d'un crédit annuel de 52.000 € sur le dernier quadrimestre 2025).

Augmentation des dépenses imprévues : 54.254,46 €.

Virement à la section d'investissement : + 300.000 €**Investissement****Recettes : 773.931,21 €****Subvention : 1.104.412,91 €**

Inscription, suite à la conformité du dossier déposé, de la subvention FEDER pour l'installation de l'IUT en Campus Bastide

Emprunts : - 1.000.000 €

Ajustement de la prévision budgétaire compte tenu du résultat de la demande de subvention FEDER sur l'opération IUT - Campus Bastide.

Dotations, fonds divers et réserves : 209.518,30 €

Ajustement de la prévision budgétaire compte tenu de la notification de l'attribution au titre du F.C.T.V.A.

Produit de cessions : 160.000 €

Inscription du projet de cession des immeubles sis 10,12 et 14 Rue des Trois Couronnes

Virement de la section de fonctionnement : + 300.000 €**Dépenses : 773.931,21 €****Dépenses d'équipement : 734.142,02 €, dont notamment :**

Opération n° 18 « Divers bâtiments publics » : + 100.000 €

Opération n° 22 « Bâtiments sportifs » : + 30.000 €

Opération n° 30 « Arbres et aménagements » : + 78.200 €

Opération n° 36 « Eclairage public » : + 29.425 €

Opération n° 41 « Port du Canal » : - 52.425 €

Opération n° 55 « Camping de la Cité » : - 27.000 €

Opération n° 60 « Prat Mary » : + 55.000 €

Opération n° 68 « Cuisine Centrale » : + 15.000 €

Opération n° 72 « Diagnostic énergétique » : + 45.000 €

Opération n° 107 « Halles municipales » : + 85.000 €

Opération n° 108 « Laverie » : + 5.000 €

Opération n° 110 « Maison médicale de garde » : + 196.500 €

Opération n° 111 « Piscine du Viguier » : - 4.000 €

Opération n° 112 « Réseau de chaleur en Bastide » : + 35.400 €

Opération n° 113 « Gare routière Boulevard de Varsovie » : + 47.000 €

Subvention d'équipement à la SASP USC XV pour l'amélioration de leurs vestiaires : 25.000 €

Réduction de 17.091 € des crédits de maîtrise d'œuvre sur la zone d'activité Pech Mary en basculant les crédits sur l'opération n° 740 :

Opération n° 89 « Revitalisation Centre-Ville » : - 108.000 €

Opération n° 740 « Zone d'activité » : + 90.909 €

Décalage de crédits de paiement sur les projets gérés en AP/CP :

OPAH-RU : réduction des crédits de paiement de 230.000 €

Eglise Saint-Vincent : réduction des crédits de paiement de 100.000 €

Ajustement du résultat reporté d'investissement compte tenu de l'opération d'ordre non budgétaire réalisée par le Service de Gestion Comptable afin de dénouer une provision constituée : 39.789,19 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une première décision modificative du Budget Principal (DM1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à la majorité les propositions ci-dessus énoncées
Mme KERRINCKX, M. MONTAGNE votent contre
M. LECINA, M. MARTY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN,
Mme BOUTALEB, Mme LARROUX s'abstiennent

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025